

Formation apprentissage Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole « option Canin & Félin » Formation diplômante de Niveau 3

PUBLICS CONCERNÉS

- > Être âgé(e) de 16 à 29 ans ou de 15 ans dans l'année civile si issu(e) de 3ème
- > Justifier d'un niveau scolaire minimum de 3ème

MODALITÉ DE FORMATION

- > Formation en alternance sur 2 ans en centre de formation à Saint Gervais d'Auvergne

PRÉREQUIS

- > Signer un contrat d'apprentissage en élevage et/ou pension/refuge

OBJECTIF

> Salarié(e) d'une entreprise du secteur canin et/ou félin

> Poursuivre des études en Bac Pro CAHSCF

> Poursuivre des études dans un autre Bac Pro du Ministère de l'Agriculture ou de l'Éducation Nationale

Un enseignement pratique et innovant

> Travaux pratiques sur les ateliers pédagogiques de l'établissement : élevage canin et félin, salon de toilettage, parcours d'éducation canine et d'agility

> Permet d'obtenir un diplôme de niveau 3 spécialisé dans le secteur canin et félin

> Participation au dispositif de la "classe défense"

RÉMUNÉRATION (EN % DU SMIC)

PREMIÈRE ANNÉE	DEUXIÈME ANNÉE
- de 18 ans : 27%	- de 18 ans : 39%
18 à 20 ans : 43%	18 à 20 ans : 51%
21 à 25 ans : 53%	21 à 25 ans : 61%
+ de 26 ans : 100%	+ de 26 ans : 100%

CONTENU DE FORMATION

**32 SEMAINES | 2 À 3 SEMAINES CONSÉCUTIVES EN CENTRE
72 SEMAINES | 2 À 5 SEMAINES CONSÉCUTIVES EN ENTREPRISE.**

Formation organisée par module

- > Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- > Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- > Mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement, de la santé humaine, de la sécurité et du bien-être animal
- > Réaliser des travaux d'alimentation des chiens ou des chats
- > Réaliser le suivi sanitaire et les soins courants des chiens ou des chats
- > Assurer une primo-éducation de chiots ou de chatons jusqu'à leur cession
- > Mettre en œuvre des actions de socialisation, de manipulation et d'expressions comportementales des chiens ou des chats
- > Réaliser des travaux de nettoyage et de désinfection des locaux et des équipements
- > Effectuer des travaux simples d'entretien des extérieurs et de réparation
- > Mise en œuvre d'une activité connexe à l'élevage (activités de loisirs/valorisation de l'animal)



Informations

- > Un apprenti ne peut pas percevoir un pourcentage inférieur au dernier pourcentage perçu
- > Les pourcentages de rémunération indiqués, correspondent aux minimums légaux, pensez à vérifier la convention collective de l'entreprise.

Saint Gervais d'Auvergne
 MÉTIERS DU CHIEN

Pontaumur
 MÉTIERS DE
 L'ANIMALERIE



Accès

> Ligne de bus TER -SNCF

Clermont-Ferrand ou Montluçon (aller-retour)
 Gare de Saint Gervais-Chateauneuf

Renseignements : 36 35

Demande d'informations complémentaires

cfppadescombrailles@educagri.fr

04.73.85.72.84

Hébergement
 restauration

- > Gratuit
- (pris en charge par les OPCO)
- i** Possibilité d'hébergement
- (certains week-ends | 33€ / WE)
- i** Aide au premier équipement
- (Subvention forfaitaire OPCO)

CFPPA DES COMBRAILLES
 20 avenue Jules Lecuyer - BP 3
 63390 Saint-Gervais d'Auvergne
 Tél. 04 73 85 72 84
 cfppadescombrailles@educagri.fr
 metiers-chien-animalerie.fr

